

iChain™

## Accord de Licence Logiciel Novell®

**LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. LE FAIT D'INSTALLER OU D'UTILISER LE LOGICIEL IMPLIQUE QUE VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DE CET ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CET ACCORD, NE TÉLÉCHARGEZ PAS, N'INSTALLEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS LE LOGICIEL. LE LOGICIEL NE PEUT EN AUCUN CAS FAIRE L'OBJET D'UNE VENTE, D'UN TRANSFERT OU D'UNE DISTRIBUTION QUELLE QU'ELLE SOIT SANS L'ACCORD PRÉALABLE DE NOVELL.**

Cet Accord de Licence Logiciel Novell (ci-après dénommé « Accord ») constitue un accord juridique conclu entre Vous (personne physique ou morale) et Novell, Inc. (ci-après dénommé « Novell »). Toutefois, si Vous avez acquis le Logiciel en Europe, au Moyen Orient ou en Afrique, toute licence aux termes du présent Accord vous est accordée par, ou pour le compte de, Novell Ireland Software Limited. Le logiciel mentionné dans le titre de cet Accord, son support (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si Vous n'acceptez pas les termes du présent Accord, ne téléchargez pas, n'installez pas et n'utilisez pas le Logiciel, et le cas échéant, renvoyez l'intégralité du produit inutilisé à Votre revendeur accompagné de la preuve d'achat afin d'en obtenir le remboursement. Le Logiciel Vous est fourni sous licence. Il ne Vous est pas vendu.

Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut d'autres programmes informatiques cédés sous licence conformément à d'autres termes et/ou cédés sous licence par un fournisseur autre que Novell. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par les termes de ces accords. Le choix d'utiliser tout logiciel d'un fournisseur tiers livré avec le Logiciel Vous incombe entièrement. Novell ne pourra être tenu pour responsable d'aucun logiciel de fournisseur tiers ni de l'usage que Vous en ferez.

### UTILISATION SOUS LICENCE

#### Logiciel commercial.

*Le terme « Logiciel Serveur » désigne les composants du Logiciel qui fonctionnent sur une unité centrale (UC) ou un groupe d'UC, et qui donnent accès aux ressources partagées du réseau.*

Le terme « Objet Utilisateur » désigne un objet Utilisateur qui, dans une arborescence unique de répertoires, dispose (a) de droits d'accès ou d'utilisation sur une partie quelconque du Logiciel, ou (b) de droits d'accès ou d'utilisation sur des produits (dispositif, matériels, ou logiciels) gérés par le Logiciel, l'Objet Utilisateur pouvant être indifféremment affecté à une personne ou à un dispositif technique.

**Vous devez acquérir une licence utilisateur pour chaque Objet Utilisateur. Chaque personne qui accède au Logiciel, ou utilise ce dernier, doit disposer d'au moins un Objet Utilisateur qui lui soit exclusivement affecté et doit accéder au Logiciel par l'intermédiaire de cet Objet Utilisateur.**

**Si Vous vous conformez aux obligations ci-dessus, Vous êtes autorisé à utiliser un nombre illimité de copies du Logiciel.**

**Version d'évaluation.** Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, votre droit d'utilisation est strictement limité à des fins d'évaluation interne conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel ; cette offre est valable 90 jours (ou durant toute période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel, au terme desquels ce dernier peut cesser de fonctionner. Sauf indication contraire de Novell, Votre licence d'installation et d'utilisation du Logiciel se limite au plus (1) à une copie du Logiciel, ou (2) à la plus petite entité de vente des licences du Logiciel utilisée par Novell. À l'issue de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et le supprimer intégralement de Votre système. Le Logiciel pouvant être équipé d'un système de désactivation automatique qui empêche son utilisation au-delà d'une certaine période, nous vous recommandons d'effectuer une copie de sauvegarde du contenu de Votre système et de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la perte de fichiers ou de données. L'usage que vous ferez du Logiciel engage votre seule responsabilité.

### LIMITATIONS

Limitations de l'accord de licence. Novell se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément octroyés. Vous n'êtes pas autorisé à : (1) augmenter, par quelque moyen que ce soit, le nombre de connexions qui sont prises en charge par le Logiciel et qui vous sont accordées sous licence ni à prendre en charge plus d'une connexion ou d'un utilisateur par connexion, (2) décompiler ou désassembler le Logiciel ou pratiquer l'ingénierie à rebours, sauf dans la stricte mesure où ces opérations seraient expressément autorisées par la législation en vigueur, (3) modifier, prêter ou louer (en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé) le Logiciel, ou céder à une tierce personne l'un des droits qui vous sont exclusivement réservés dans le cadre du présent Accord, ou (4) transférer le Logiciel ou les droits de licence qui vous sont accordés par le présent Accord, en partie ou dans leur intégralité.

Licences pour suites de produits. Si la licence d'utilisation du Logiciel que Vous avez acquise est conçue pour une suite de produits, un seul utilisateur est autorisé à utiliser tous les produits de cette suite (sauf indication contraire fournie par le Logiciel). La licence pour suites de produits ne permet pas l'utilisation des produits individuels par plusieurs utilisateurs.

Licence de Mise à jour. Cette section Vous est applicable si le Logiciel est une version mise à jour ou s'il Vous a été fourni en tant que mise à jour. Le terme « Produit Initial » désigne le produit à partir duquel Vous effectuez la mise à jour. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel si et seulement si vous êtes l'utilisateur initial, unique, autorisé du Produit Initial et si vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel dans le seul but de remplacer le Produit Initial que Vous avez acquis légalement et qui était qualifié pour être mis à niveau à l'aide du Logiciel en vertu des règles de Novell en vigueur au moment où vous avez acquis le

Logiciel ; (2) Vous avez installé et utilisé le Produit Initial conformément aux termes et conditions de l'accord de licence applicable ; (3) au moment où Vous avez acquis le Produit Initial, Vous en avez acquis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et pas seulement un exemplaire master à numéro de série unique ou une disquette de licence ; (4) Vous n'avez pas acquis le Produit Initial auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final ; (5) Vous cesserez définitivement toute utilisation du Produit Initial dans un délai de soixante (60) jours à compter de son installation, et (6) Vous vous engagez à ne pas vendre le Produit Initial ou à en céder la possession.

Licence supplémentaire. Cette section Vous est applicable si Vous avez acquis le Logiciel dans le but d'ajouter des utilisateurs ou des serveurs au produit préalablement acquis (appelé « Produit de Base »). Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel si et seulement si vous êtes l'utilisateur initial, unique, autorisé du Produit de Base et si vous répondez aux conditions suivantes : (1) Vous avez acquis le droit d'utiliser ce Logiciel dans le seul but d'ajouter des utilisateurs et des serveurs au Produit de Base que vous avez acquis légalement ; (2) au moment où Vous avez acquis le Produit de Base, Vous en avez acquis un exemplaire complet et authentique, comprenant toutes les disquettes et tous les manuels, et pas seulement un exemplaire master à numéro de série unique ou une disquette de licence ; et (3) Vous n'avez pas acquis le Produit de Base auprès d'une source non autorisée, après son retrait du marché ou via un achat d'occasion auprès d'un revendeur, d'un distributeur ou d'un autre utilisateur final.

Limitations du Service public commercial. Le Logiciel Vous est fourni sous licence pour un usage strictement interne. Si Vous êtes fournisseur de services Internet, de services de gestion distants ou hébergés ou de services d'infogérance, cet Accord ne vous autorise pas à utiliser le Logiciel pour fournir de tels services. Si Vous souhaitez utiliser le Logiciel à de telles fins, Vous devez obtenir une licence séparée auprès de Novell. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.novell.com/internet>.

Support. Novell n'est en aucun cas obligée de fournir une assistance technique sur le Logiciel. Pour plus d'informations sur les offres d'assistance technique actuelles, visitez le site Web de Novell à l'adresse <http://support.novell.com>.

## **DROITS DE PROPRIÉTÉ**

Aucun titre de propriété du Logiciel ne vous est cédé. Novell et/ou ses fournisseurs de licence conservent tous les droits de propriété intellectuelle attachés au Logiciel, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie du Logiciel. Vous avez uniquement acquis une licence d'utilisation du Logiciel.

## **GARANTIE LIMITÉE**

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Novell garantit que (1) tout support sur lequel est livré le Logiciel est exempt de défaut matériel, (2) le Logiciel est conforme aux descriptions faites dans la documentation qui l'accompagne. Dans le cas où, dans ce délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, Vous renverriez à Novell des produits défectueux ou feriez état d'une non-conformité, Novell se réserve le droit, à sa seule discrétion, soit de résoudre la non-conformité, soit de Vous rembourser le prix payé pour la licence du Logiciel. Tout usage inadapté ou toute modification non autorisée du Logiciel annule cette garantie. LA GARANTIE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. (La garantie qui précède ne s'applique pas aux Logiciels fournis à titre gracieux. LE LOGICIEL EST FOURNI PAR NOVELL « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.)

LE LOGICIEL N'EST PAS CONÇU, REALISE OU DESTINE A LA DISTRIBUTION OU A L'UTILISATION SUR DES EQUIPEMENTS DE CONTROLE EN LIGNE FONCTIONNANT DANS DES ENVIRONNEMENTS A RISQUES QUI REQUIERENT UN FONCTIONNEMENT SANS DEFAILLANCE, NOTAMMENT LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES, LA NAVIGATION AERIENNE OU LES SYSTEMES DE COMMUNICATIONS AERIENNES, LE CONTROLE DU TRAFIC AERIEN, LES APPAREILS DE REANIMATION OU LES SYSTEMES D'ARMEMENT, DANS LESQUELS UNE DEFAILLANCE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES DOMMAGES CORPORELS, OU DES DOMMAGES GRAVES AUX BIENS OU A L'ENVIRONNEMENT.

LE LOGICIEL N'EST COMPATIBLE QU'AVEC DES ORDINATEURS ET DES SYSTÈMES D'EXPLOITATION SPÉCIFIQUES. IL N'EST PAS GARANTI POUR DES SYSTÈMES NON COMPATIBLES. Pour toute question de compatibilité, veuillez contacter Novell ou Votre revendeur.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres programmes informatiques cédés sous licence ou vendus par un fournisseur autre que Novell. NOVELL NE GARANTIT PAS LES PRODUITS DES AUTRES ÉDITEURS. CES PRODUITS SONT FOURNIS PAR NOVELL « EN L'ÉTAT », SANS AUCUNE GARANTIE. TOUT SERVICE DE GARANTIE ÉVENTUEL CONCERNANT LES PRODUITS DES AUTRES ÉDITEURS EST APPORTÉ PAR LE FOURNISSEUR DU PRODUIT CONFORMÉMENT AUX GARANTIES EN VIGUEUR DU FOURNISSEUR.

SAUF DISPOSITION LÉGALE CONTRAIRE, NOVELL EXCLUT TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE AU LOGICIEL, NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE DÉTENTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ, DE NON-VIOLATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DES TIERS, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL PRÉSENTERAIT DES QUALITÉS SPÉCIFIQUES OU QU'IL CONVIENTRAIT À UN USAGE PARTICULIER. NOVELL N'APPORTE AUCUNE GARANTIE, NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT, EN DEHORS DE CE QUI EST EXPRESSÉMENT ÉNONCÉ DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. NOVELL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SATISFERA À VOS EXIGENCES OU QU'IL FONCTIONNERA DE MANIÈRE ININTERROMPUE. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines limitations ou exclusions de garantie : par conséquent, il est possible que certaines d'entre elles ne s'appliquent pas à Vous. La présente garantie Vous confère des droits juridiques spécifiques, ainsi que d'autres droits qui varient en fonction des états.

## LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

(a) Dommages indirects. NOVELL, SES FOURNISSEURS, EMPLOYÉS, PRESTATAIRES OU AGENTS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, OU DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS À TITRE DE SANCTION RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, Y COMPRIS, DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE OU DE DONNÉES, MÊME DANS LE CAS OÙ ILS SERAIENT INFORMÉS DE L'ÉVENTUALITÉ DE CES DOMMAGES.

(b) Dommages directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DE NOVELL EN MATIÈRE DE DOMMAGES MATÉRIELS OU PHYSIQUES DIRECTS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 1,25 FOIS LE MONTANT PAYÉ POUR LE LOGICIEL [OU 50 DOLLARS (U.S.) SI LE LOGICIEL VOUS AVEZ ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux réclamations afférentes aux décès ou aux dommages corporels. Dans les juridictions qui n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages, la responsabilité de Novell sera limitée ou exclue à hauteur de la limite maximale autorisée dans ces juridictions.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Cet Accord prend effet à compter de la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel et demeurera en vigueur jusqu'à sa résiliation. Dès la résiliation de cet Accord, Vous devez détruire l'original et toutes les copies du Logiciel, ou les retourner à Novell et supprimer le Logiciel de Vos systèmes.

Cession de licence. Cet Accord ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'un transfert sans l'accord préalable écrit de Novell.

Législation et juridiction. Cet Accord est régi par les lois en vigueur dans l'État de l'Utah, États-Unis. Toute action en justice liée à cet Accord sera soumise uniquement à la juridiction des tribunaux compétents de l'État de l'Utah. Toutefois, si Votre lieu de résidence principal se trouve dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Association Européenne de Libre Échange, cet Accord est régi par les lois en vigueur dans cet État et toute action en justice liée à cet Accord sera soumise à la juridiction des tribunaux compétents dudit État.

Portée de l'Accord. Cet Accord et l'Accord de Mise à Jour et/ou de Licences Supplémentaires (si applicable) constituent la totalité de l'accord existant entre Vous et Novell, et ne peuvent faire l'objet d'un amendement qu'au moyen d'un document écrit signé par les deux parties. AUCUN FOURNISSEUR, DISTRIBUTEUR, REVENDEUR, DÉTAILLANT, EMPLOYÉ COMMERCIAL OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À FAIRE DES DÉCLARATIONS DISTINCTES OU COMPLÉMENTAIRES DE CELLES INCLUSES DANS CET ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à un droit prévu par cet Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant autorisé de la partie concernée. Une renonciation à un droit passé ou présent, né de la violation d'une clause de cet Accord ne saurait être interprétée comme une renonciation à un droit futur.

Indépendance des clauses. Si l'une des clauses de cet Accord est nulle ou inopposable, elle sera interprétée de manière restrictive, modifiée ou dissociée des autres clauses autant que de besoin, afin d'éliminer sa nullité ou son inopposabilité ; en revanche, les autres dispositions n'en seront pas affectées.

Exportation. Nonobstant toute divulgation relative à la destination finale du Logiciel faite par vos soins à Novell, Vous vous engagez à ne pas exporter ou transférer le Logiciel, directement ou indirectement, ou toute partie de ce dernier, ou encore tout système comportant ce Logiciel ou une partie de ce dernier, vers une personne établie en dehors du territoire des États-Unis ou du Canada (cela inclut une exportation ultérieure si Vous avez pris possession du Logiciel hors du territoire des États-Unis) sans Vous conformer strictement et intégralement au préalable aux contrôles d'exportation et d'importation susceptibles d'être imposés par le Gouvernement des États-Unis en matière de logiciels, ou aux contrôles de tout autre État ou organisation d'États dans lequel Vous opérez commercialement. Il Vous incombe de Vous conformer aux modifications apportées à ces contrôles et obligations.

Droits restreints du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation de la part du Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (juin 1987) Alternate III (juin 1987), FAR 52.227-19 (juin 1987) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995), ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant. Fabricant : Novell, Inc., 1800 South Novell Place, Provo, Utah 84606.

Divers. L'application de la Convention des Nations Unies sur les Contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

© 1993, 2000, Novell, Inc. Tous droits réservés.

Novell est une marque déposée et iChain une marque de Novell, Inc. aux États-Unis et dans les autres pays.